

ÉQUITÉ POUR NOS RETRAITES : À contribution égale, pension égale !

Trouvez-vous normal que le système de retraites soit divisé en castes ?
Trouvez-vous normal qu'autant de différences persistent malgré les réformes ?



SALARIÉS DU PRIVÉ



FONCTIONNAIRES



AGENTS SNCF

■ ÂGE LÉGAL	➔ 62 ans mais bientôt au moins 63 ans pour éviter la nouvelle décote	➔ 52, 57, ou 62 ans selon les statuts	➔ 50 ou 55 ans selon les statuts
■ BASE CALCUL DES RETRAITES	➔ Régime de base : 25 meilleures années Régimes complémentaires : ensemble de la carrière	➔ 6 derniers mois de traitement	➔ 6 derniers mois de traitement
■ NIVEAU DES RETRAITES GARANTI	➔ Non	➔ Oui, au moins 75 % pour une carrière complète	➔ Oui, au moins 75 % pour une carrière complète
■ RÉVERSION	➔ À partir de 55 ans Sous condition de ressources	➔ Aucune condition d'âge. Aucune condition de ressources	➔ Aucune condition d'âge. Aucune condition de ressources
■ COTISATION PATRONALE	➔ 16 % payés par l'entreprise	➔ 74,28 % payés par nos impôts	➔ 35,67 %* + 3,2 milliards d'euros de subventions publiques

* Il y a en réalité deux cotisations patronales : 23,86 % et 11,81 %

Agissons pour un système de retraites équitable et pérenne !

Exigeons l'inscription du principe d'équité public-privé : à contribution égale, pension égale, dans les textes régissant les retraites

OUI, je suis d'accord : il est urgent d'introduire le principe d'égalité public-privé dans le système de retraite, pour obtenir la fin de privilèges et pérenniser les retraites de tous les Français.

Nom : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

Coupon à renvoyer signé à Sauvegarde Retraites – 53 rue Vivienne – 75002 Paris

www.sauvegarde-retraites.org